

À VENDRE

- Chenille neuve pour VTT (4 roues) Bombardier 2005, « Cat Track Traxter Quest » ;
- Radio FM 50 de bureau VHF Fréquence. Base et 5 mobiles pour véhicule et 1 portatif (VHF) ;
- Auto antique noir Ford Custom Sedan, 4 portes, V8. Très bonne condition.

Tél. : 418-427-2136 ou 418-427-2133

ASSURANCES MICHEL BROSSEAU Ltée

Cabinet de Services Financiers

Vincent Fréchette, FPAA, C.d'A.Ass.
Vice-président exécutif
Courtier en assurance de dommages

5665 Royalmount, Suite 200
Ville Mont-Royal
(Québec) H4P 2P9

Téléphone : (514) 288-9141
Sans frais : 1 (800) 361-0610
Télécopieur : (514) 288-9824
Cellulaire : (514) 953-9719
Courriel : vfrechette@ambinc.ca

**Bandes "D", drapeaux
et étiquettes**

Disponibles au bureau de l'association

Bandes "D" autocollantes

45.00 \$/ch

Transport (poste régulière) 5.00\$

Bandes "D" sur panneau d'aluminium

95.00 \$/ch.

Transport par camion collect

Drapeaux

5.75 \$/ch.



Étiquettes autocollantes en vinyle classe 3, 4" X 4" (pour réservoir de moins de 450 litres) à 0.75\$/ch. ;

Plaques autocollantes classe 3, #1202 en vinyle, 10 3/4" X 10 3/4" (pour réservoir entre 450 et 2000 litres) à 6.25\$/ch.

Pour commander :

Site Web : www.apmlq.com

Tél. : 1-800-268-7318

* commande minimum de 10.00 \$

AVIS DE DÉCÈS

C'est avec une profonde tristesse que nous vous informons du décès de monsieur Jean-Claude Sabourin de Ripon (région de l'Outaouais), gouverneur de l'Association survenu le 18 février dernier. Nous souhaitons nos plus sincères sympathies aux personnes éprouvées.

Janvier – Février 2009
Volume 13, Numéro 1**Dans ce numéro**

1 Nouveaux membres
DÉNEIGEMENT
Accidents mortels

2 Dégel 2009
TRANSPORT
Limiteur de vitesse

3 Congrès 2009

4 Bandes « D » et drapeaux
À vendre
Avis de décès

Bur. : 418-650-1877
Bur. : 800-268-7318
Fax : 418-650-3361
Courriel : apmlq@videotron.ca
Site Web : apmlq.com

APGQL'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES
DE GRUES DU QUÉBEC**RLVQ**REGROUPEMENT DES LOUEURS DE
VÉHICULES DU QUÉBEC**Bulletin-Info****NOUVEAUX MEMBRES****Membres APGQ**

9193-3168 QUÉBEC INC.
Membre # 5062
Monsieur Julien Bilodeau
672, rue du Rivage
Val d'Or (Québec)
J9P 6C1
Tél. : 819-825-3002

FORTIN & LÉVESQUE INC.
Membre # 5063
Monsieur Alain Lévesque
1400, boul. Industriel
Baie Comeau (Québec)
G5C 1B9
Tél. : 418-589-8283

Membre associé

MÉGA ROBOTIQUE 2000 INC.
Membre # 1695
Monsieur Claude Lambert
571, John-F Kennedy
Terrebonne (Québec)
J6W 1W8
Tél. : 1-888-694-0802

ASSURANCES
**GAUDREAU
DEMERS** ASSOCIÉS INC.
Assurance de dommages

Louis Pariseault, C.d'A.Ass.
Courtier en Assurance de dommages
Vice-Président
lpariseault@gaudreaudemers.com

5095 Boul. Jean-Talon Est, bureau 2003
Montréal QC H1S 3G4
Tél. : 514-374-9944
1-877-860-1412
Fax : 514-374-2923

Déneigement**Accidents mortels**

Les médias ont fait grand état de quatre accidents graves, ayant impliqué des véhicules lourds travaillant au déneigement et au transport de la neige, survenus à l'intérieur de quelques jours et ayant causé la mort d'au moins 3 personnes. Il va sans dire que le monde politique a été mis en alerte face à cette situation et les services policiers ainsi que Contrôle Routier Québec se sont donnés comme mandat d'exercer une surveillance plus étroite des camions affectés aux opérations de déneigement. Soyez donc extrêmement méticuleux quant à l'état mécanique de vos véhicules, quant aux charges et au respect de toutes les réglementations telles que les heures de conduite et de repos.

Un coroner a été nommé pour étudier les événements et formuler des recommandations. C'est à suivre. Entre temps, gardez le cap sur la sécurité.



DÉGEL 2009

Cette année encore, le ministère des Transports a décrété, selon les zones, les périodes de dégel suivantes :

ZONE 1 : du 16 mars (00 h 01) au 16 mai (00 h 01)

ZONE 2 : du 23 mars (00 h 01) au 23 mai (00 h 01)

ZONE 3 : du 30 mars (00 h 01) au 30 mai (00 h 01)

Pour plus de détail, veuillez trouver ci-joint un document à ce sujet.

TRANSPORT

Activation du limiteur de vitesse obligatoire à 105 km/h

Nous vous rappelons que le décret de mise en vigueur des articles du projet de loi 42 concernant l'activation du limiteur de vitesse a été publié à la mi-décembre 2008 à la Gazette officielle du Québec. Il en est de même pour l'arrêté du ministre des Transports concernant les véhicules lourds dont le limiteur de vitesse doit être activé et réglé à une vitesse maximale de 105 km/h. Ces documents sont accessibles sur le site des Publications du Québec aux adresses suivantes :

Décret de mise en vigueur : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=50984.PDF>

Arrêté ministériel : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=51005.PDF>

C'est donc depuis le 1^{er} janvier 2009 que l'activation du limiteur de vitesse est obligatoire. Toutefois, la disposition pénale n'entre en vigueur que le 1^{er} juillet 2009. Ce délai laisse suffisamment de temps à l'industrie pour se conformer à cette nouvelle obligation. Nous vous rappelons que l'Ontario met en place des mesures similaires.

L'obligation d'activation vise tous les véhicules lourds (motorisés après 1994) de plus de 11 794 kilos (26 000 livres) équipés d'origine d'un limiteur de vitesse. Assurez-vous d'activer le limiteur pour éviter les désagréments d'une contravention après le 1^{er} juillet 2009.

REMORQUES LEWIS
499, chemin du Grand Rang
La Présentation, St-Hyacinthe (Québec)
J0H 1B0
Tel. : (450) 796-5656
Fax : (450) 796-5609
Sans frais : 1-877-796-5656
Info@remorqueslewis.com
http://www.remorqueslewis.com

**REMORQUES
LEWIS**

Jacques Lewis
Président

CARGOS FERMÉS DE TOUTES DIMENSIONS
PETITES REMORQUES
BENNES BASCULANTES
BOTTOM DUMP
REMORQUES DROITES
TÉLÉSCOPIQUES
SURBAISSÉES
FARDIERS

VITESSE MAXIMALE



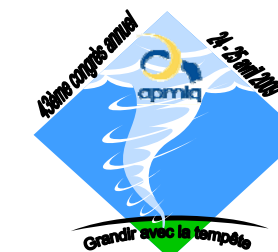
Congrès 2009

Nous tenons à vous rappeler que le 43^{ème} congrès annuel aura lieu les 24 et 25 avril 2009 au Fairmont Le Manoir Richelieu - 181, rue Richelieu, Malbaie, G5A 1X7.

Le congrès est organisé pour vous car il vous informe sur différents sujets pouvant vous intéresser et en plus, vous avez l'occasion de faire de nouvelles connaissances tout en vous amusant.

Nous vous rappelons également que pendant ces 2 jours, de nombreux sujets d'intérêts seront traités :

- **État de situation sur la loi 430 ;**
 - Nouvelle définition du véhicule lourd ;
 - Règles concernant le radar photo et limiteur de vitesse ;
 - Accidents avec dommages matériels seulement ;
 - Grand excès de vitesse.
- **Déneigement**
 - Règles actuelles d'appel d'offre, de cautionnement et d'octroi de contrat ;
 - Les camions à l'heure, comment et pourquoi ? ;
 - Visibilité améliorée = sécurité accrue ! ;
 - La promotion du métier de déneigeur / un championnat à votre mesure ;
 - Partage de risque / des projets pilotes prometteurs ;
 - La télémétrie véhiculaire / La voie de l'avenir !
- **Les normes du travail : connaissez-vous vos droits ?**



Comme vous pouvez le constater, les sujets vous touchent et, de plus, les ateliers seront encore une fois reconnus comme activités admissibles au 1% pour la formation.

Nos membres associés promettent d'être nombreux pour vous rencontrer à leur kiosque entre les ateliers et lors du cocktail prévu le vendredi 25 avril de 17 h 00 à 19 h 00. Ne les décevons pas et réservez ces deux jours pour venir partager avec vos confrères.



Nous vous avons habitué à des surprises, ne manquez surtout pas cet événement car des invités de marques sont attendus !!!

Alain Choquette



Marie-Ève Janvier

Jean-François Breau

